



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Propriétaires bailleurs commerciaux LMNP

Question écrite n° 34093

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les difficultés rencontrées par de nombreux petits propriétaires bailleurs commerciaux géré sous le régime « Loueur Meublé Non Professionnel » (LMNP). Le bail commercial est le contrat de location qui lie le propriétaire du bien, sous le statut de LMNP avec l'exploitant de la résidence, c'est-à-dire le gestionnaire. Ce contrat détermine et conditionne l'engagement des parties et précise notamment le montant du loyer, ses modalités de règlement et de réévaluation, la répartition du paiement des charges entre le propriétaire et le gestionnaire. Or, suite à la crise sanitaire liée à la covid-19 que la France traverse, beaucoup de gestionnaires ont décidé unilatéralement de suspendre les loyers. Certains viennent même de demander un abandon des loyers ou une réduction de ceux-ci par des avenants de baux voir menacent les propriétaires bailleurs de ne plus payer si aucun accord n'est trouvé. Cela n'est pas sans conséquence pour de nombreux propriétaires bailleurs qui ont investi toutes leurs économies, d'autant plus que le logement soumis à bail commercial n'est récupérable qu'au prix de frais importants. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour permettre aux propriétaires bailleurs LMNP de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent actuellement et notamment pour que les obligations contractuelles les liant aux gestionnaires soient respectées.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34093

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8288

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)